

Protocole : Lancement du « Territoire apprenant »

Ce protocole vient en complément des deux autres protocoles (personnels de direction - formateurs)

Les objectifs :

- Mettre en place une communauté d'apprentissage, composée d'espace de collaboration et d'enrichissement entre enseignants et partenaires de l'École sur le territoire ;
- Passer d'une logique externe aux individus (projet individuel, injonction descendante, pratique pédagogiques privées...) à une nécessité de s'appuyer sur les pairs ;
- Analyse des outils et des projets pédagogiques propres à l'établissements et de leur action sur la réussite des élèves ;
- Prise de conscience du rôle du territoire comme un nouvelle espace de formation et de professionnalisation des enseignants ;

Le cadre de référence :

La mise en place de communauté d'apprentissage est largement promue dans la littérature comme un meilleur accompagnement des élèves (Ria, 2015). On sait également combien « le développement de la réflexivité est devenue progressivement un enjeu central dans de nombreux dispositifs de formation d'enseignement » (Wolf, Charlier, Fagnant & Letor, 2010), notamment comme facteur de transfert (Astolfi, 2002) et donnant sens au processus de formation. La posture d'accompagnement articulé au processus de formation constitue une autre modalité qui permet de développer la réflexivité , « L'accompagné ou l'équipe accompagnée progresse à partir de la réflexivité sur soi, sur les situations de travail et son positionnement au sein de celui-ci ; la posture de réflexivité est centrale tant pour l'accompagnateur que pour l'accompagné » (Charlier, Biémar , 2012). Plus qu'une formation, c'est un dispositif d'accompagnement (Jorro, 2012) favorisant ce changement de posture et construit autour de trois dimensions : cognitive (apprentissage individuel et collectif), affective (partage, soutien), et idéologique (ouverture sur la communauté, cohésion, etc.), (Ria, 2015).

L'élaboration du protocole

Étape 1 : Faire l'état des lieux

- Rencontre avec les personnels de direction, les inspecteurs (1er degré) et les partenaires institutionnels et culturels du territoire :
 - . Analyse des particularités du territoires (enjeu, potentiel, difficultés ...)
 - . Résultats des élèves (réussite aux examens, décrocheurs, fluidité des parcours) ;
 - . Quels partenaires, quelles actions en lien avec les apprentissages ;

Étape 2 : Mettre en place des conditions favorables

- . Constituer un groupe de travail et de réflexion : enseignants engagés dans des actions avec des partenaires, partenaires (associations, artistes ...), chef d'établissement, inspecteur ...
- . Faire un état des lieux collectifs en utilisant les outils de l'établissement (contrat d'objectifs, projet d'établissement,).
- . Prise de conscience de la situation : questionner les actions pédagogiques engagées en regard du résultat de l'état des lieux, et des besoins élèves (en quoi ces actions viennent - elles améliorer l'apprentissage de tous les élèves ?).
- . Identifier les valeurs sou tendues et des possibilités de changement.
- . Définition et acceptation par le collectif d'un projet au service de l'apprentissage des élèves.
- . Proposition de modalités d'action (besoin de formation, choix des actions, ...).
- . Élaboration du premier calendrier.

Étape 3 : Accompagner le changement

- . Proposer des outils : grille de positionnement du territoire apprenant, afin que l'équipe puisse se positionner et ainsi avoir conscience des éléments qui pourraient être travailler, faire des choix, formation plateforme M@gistère sur la démarche projet.
- . Aménager des tiers lieux, des espaces de rencontres, aider le chef d'établissement dans cette organisation.
- . Aider à la construction du projet collectif (donner du sens à l'action).